

17 mar 2004 -01:00

Brochure "Un voyageur averti"

Brochure "Un voyageur averti"

Brochure "Un voyageur averti"

Pour partir en voyage du bon pied Le SPF Affaires étrangères participera, cette année encore, au Salon des Vacances du Heysel, qui se tiendra du jeudi 18 mars au lundi 22 mars à Bruxelles. Notre stand (n°5/225) se trouvera au Palais 5 dans la zone Europe. Ce Salon, qui ouvre ses portes tous les jours de 10 à 18 heures, sera l'occasion de vous présenter la version 2004 de la brochure "Voyageur averti", réalisée par le département des Affaires étrangères. Cette brochure sera également diffusée dans les services des passeports de toutes les administrations communales du pays, dans le courant du mois d'avril. Le Salon vous permettra également de faire la connaissance du site <http://www.diplomatie.be>. De quoi s'agit-il? La brochure «Voyageur averti» ainsi que le site <http://www.diplobel.be> (cliquez sur « voyageur averti ») vous proposent quelques "tuyaux" sur ce que vous devez savoir concernant : votre agence de voyage, la protection de votre logement durant votre absence, vos proches restés en Belgique, l'information de ce qui se passe en Belgique, le respect des lois du pays visité (notamment en matière de circulation routière, boissons alcoolisées, photographies, drogues et stupéfiants, objets culturels, de culte et antiquités, espèces animales et végétales, âge de vos partenaires sexuels, liberté d'expression?, le respect des usages du pays d'accueil ainsi que quelques règles élémentaires de prudence. Le « Voyageur averti » vous informe sur vos documents de voyage. Pour vous rendre à l'étranger, vous aurez besoin de documents officiels de voyage. Certains pays accepteront votre carte d'identité, d'autres exigeront un passeport et un visa. (comment demander un nouveau passeport?, qu'en est-il des enfants mineurs d'âge ?, que faire en cas de perte ou vol de votre carte d'identité d'un passeport ou d'un visa ?). Quelquefois, un certificat de vaccination sera également obligatoire voire d'autres pièces justificatives. Connaissez-vous les règles vis-à-vis de vos animaux familiers ou encore de votre voiture ? Enfin, à la sortie du pays vous aurez peut-être encore des formalités à accomplir. En matière de santé, votre mutuelle vous renseignera sur votre couverture en matière de soins de santé et d'hospitalisation à l'étranger. Songez également à contracter une assurance pour : l'assistance aux personnes, les sports à risque, l'assistance pour le véhicule, le vol d'effets personnels, l'assistance judiciaire? La prévoyance et la prudence vous éviteront souvent de sérieux problèmes. Des circonstances imprévues peuvent hélas toujours se présenter. Les ambassades et consulats de Belgique (desquels les coordonnées se trouvent dans la brochure) tenteront alors de vous aider et vous bénéficierez de l'assistance consulaire. N'empORTEZ pas de grosses sommes d'argent en voyage. Parfois vous devrez disposer d'argent dès votre arrivée pour par exemple prendre un taxi, régler un pourboire ou pour téléphoner. Veillez à ne pas avoir seulement de gros billets, mais également des petites coupures. Vous pouvez aussi régler vos dépenses par cartes bancaires, cartes de crédit ou encore par traveller's cheques. Vous aurez certainement fait l'un ou l'autre achat durant votre séjour à l'étranger. N'oubliez pas que pour certains produits vous devrez acquitter des droits de douane. En plus des coordonnées de tous nos postes diplomatiques à l'étranger vous trouverez également dans la brochure celles des représentations étrangères à Bruxelles.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be